



2023/1

Département du Val d'Oise
Ville de La Frette-sur-Seine

Conseil Municipal du 28 septembre 2023
Extrait du registre des délibérations
Délibération n° D/2023/57

Nombre de Conseillers :
en exercice : 22
présents : 15
votants : 21



L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit septembre à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-deux septembre 2023, s'est réuni à la
Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice
JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette
VOOGSGERD, Jean DECROIX, Chimina Kossiva NEGLOKPE, Grégory BENOIT, Christian
TETARD, Patrice GOSNET, Alaine HOUREZ,

Étaient régulièrement représentés :

Claudine THIRANOS par Bernadette VOOGSGERD,
Laurent FOHRER par Patrice JACQUET,
Julia NOJAC par Nathalie JOLLY,
Eliane CHIDIACK par Steve IDJAKIREN,
Brice BRUNET, par Philippe AUDEBERT
Philippe BARBIER, par André BOURDON

Était absent :

Bruno MELGIES,

Formant la majorité des membres en exercice.

Grégory BENOIT a été élu Secrétaire de Séance

OBJET : BUDGET 2023 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2023-20 en date 30 mars 2023, approuvant le
Budget Primitif 2023,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOPTÉ la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal présentée comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
CHAPITRES	ARTICLES	OBJET DE LA DEPENSE	
042	6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	20 000
014	7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	-20 000
TOTAL			0
RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	OBJET DE LA RECETTE	
73	73223	Fonds départemental des DMTO	200 000
74	7482	Compens./perte taxe addit. droits enreg. ou taxe pub. foncière	-200 000
TOTAL			0

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			
CHAPITRES	ARTICLES	OBJET DE LA DEPENSE	
041	041	Ecriture d'ordre cession immobilière	165 000
21	21828	Matériel de transport - Acquisition véhicule Master	51 000
TOTAL			216 000
RECETTES			
CHAPITRES	ARTICLES	OBJET DE LA RECETTE	
040	28...	Dotation aux amortissements	20 000
041	041	Ecriture d'ordre cession immobilière	165 000
13	1348	Fonds Vert	-13 500
10	10222	FCTVA	16 500
10	10226	Taxe aménagement	28 000
TOTAL			216 000

DIT qu'après intégration de la présente Décision Modificative, l'équilibre budgétaire 2023 n'est pas modifié en section de fonctionnement, soit 5 755 000 € et s'élève à 2 571 000 € en section d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.


Pour extrait conforme,



 Le Maire,

 Philippe AUDEBERT

Le Secrétaire de Séance


Grégory BENOIT

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 6.10.2023
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 6.10.2023